

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE | FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Sommaire et particularités


NUMÉRO 1-482-5-0

CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Certificat en santé mentale :
fondements et pratiques
d'intervention

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

 Admission à l'automne, l'hiver et l'été


 Capacité d'accueil non limitée

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

 Certains cours sont offerts aux campus de Laval et de Longueuil

 Les cours sont offerts le soir et la fin de semaine.

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérientiels* du Bureau du registraire.

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Jenny Ingrid Lebounga Vouma, responsable de programme
sme-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Santé mentale 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
sme-tgde@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

Ce certificat multidisciplinaire couvre les contenus liés à la fois aux notions fondamentales et à celles qui correspondent aux problématiques et aux enjeux actuels.

Il contribue à développer chez les divers intervenants une lecture systémique des problèmes psychologiques et comportementaux induits notamment par les nombreux changements sociétaux pouvant affecter la santé mentale des personnes.

Objectifs

Ce programme permettra aux étudiants d'acquérir des connaissances fondamentales et des compétences spécifiques à l'intervention en santé mentale.

Objectifs spécifiques

Au terme de sa formation, l'étudiant sera apte à:

- Analyser son engagement personnel et sa pratique professionnelle en santé mentale;
- Exercer un jugement critique sur les différents courants théoriques et les principales approches d'intervention;
- Recourir à des pratiques fondées sur des données probantes ou émanant d'approches émergentes et novatrices.
- Intervenir en collaboration avec la personne, ses proches et les intervenants de divers milieux, notamment ceux des réseaux de services en santé mentale.

Forces

- Ce programme est axé sur le développement d'habiletés cliniques.
- Ce certificat peut faire partie d'un des baccalauréats par cumul avec appellation suivants : le BACCAP en études du phénomène criminel ou le BACCAP en fondements et pratiques en sciences sociales et santé.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

Base DEC:

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique décerné par le ministère de l'Éducation du Québec pertinent au programme ou faire la preuve d'une formation équivalente à ce DEC technique.

ou

- Être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC et posséder une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an (attestations requises).

Base universitaire:

- Avoir réussi 60 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) du domaine de l'intervention psychosociale.

ou

- Avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et posséder une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an (attestations requises).

Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité « Base DEC » ou « Base universitaire », la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FEP. La réussite de ce programme, en plus de l'obligation de satisfaire aux autres conditions d'admissibilité, est une condition préalable à une admission au programme.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
 - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
 - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
 - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Criminologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-065-5-0	Soir
Gestion des services de santé et des services sociaux	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-631-5-2	Soir
Gérontologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-377-5-0	Soir Jour

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} juin 2023

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 18 novembre 2022

Été

- **Été 2023:** Du 1^{er} novembre 2022 au 1^{er} avril 2023

Structure du programme (1-482-5-0)

Version 03 (H19)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Il est conseillé de débiter le programme par les cours SME1000, PST2955G et SVS2901.

Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PST 2955G	Psychopathologie et intervention	3.0S	SME 3000	Atelier d'intégration	3.0J
SME 1000	Compétences personnelle, professionnelle	3.0J S	SVS 2901	Santé mentale : aspects sociopolitiques	3.0S

Bloc 70B Problématiques spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
GER 2021D	Santé mentale et vieillissement	3.0	SME 2055V	Troubles des conduites alimentaires	3.0S
SME 1050	Dynamique et développement de la personnalité	3.0S	SME 3030Z	Psychosomatique	3.0J
SME 2044	Jeunes et santé mentale	3.0S	SME 3035Z	Les troubles de la personnalité	3.0J
SME 2055T	Deuil et suicide	3.0S	SXS 2002	Sexualité et troubles de santé mentale	3.0S

Bloc 70C Outils et pratiques d'intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SME 1020	Intervention et pratiques collaboratives	3.0S	SME 3035Y	Pratiques axées sur le rétablissement	3.0
SME 3005	Approche systémique	3.0J	VIO 2016	Intervention en contexte traumatique	3.0S
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0J	VIO 2016D	Intervention en contexte traumatique	3.0J S
SME 3035V	Cadre juridique de l'intervention	3.0S			

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0S	PSY 1075	Psychologie sociale	3.0J S
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0J	PSY 3012G	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0J S
CRI 1730G	Victimologie	3.0J S	TXM 1221D	Psychopharmacologie des substances psychotropes	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0J S	VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0S
GER 3045D	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs	3.0	VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0S
IDI 2020	Éthique de l'intervention	3.0S			

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Criminologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-065-5-0	Soir
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-373-5-0	Soir
Intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-422-5-1	Soir
Victimologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-252-5-2	Soir

Règlement des études de 1^{er} cycleConsulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est conseillé de débiter le programme par les cours SME1000, PST2955G et SVS2901.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.